

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

N° 274

AMENDEMENT

présenté par

Mme Voynet, Mme Pochon, Mme Belluco, M. Nicolas Bonnet, M. Thierry, Mme Ozenne, M. Biteau, M. Raux, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, M. Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, M. Peytavie, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian et M. Tavernier

ARTICLE 5

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Avant la dernière phrase de l'alinéa 6, insérer la phrase suivante :

« La gouvernance de cet organisme est indépendante et son règlement intérieur est élaboré avec des représentants des usagers économiques et non-économiques de l'eau et est également rendu public. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le texte offre l'opportunité de doter les OUGC d'une gouvernance indépendante pour éviter les conflits d'intérêt entre les rôles de régulateur et d'opérateur, ainsi qu'en intégrant plus largement les représentants des usagers non économiques dans la définition du règlement intérieur de l'OUGC.

De même, dans un souci de transparence et de bonne information, ce règlement intérieur devrait faire l'objet d'une procédure de publicité au même titre que la stratégie d'irrigation.

Tel est l'objet de cet amendement qui a été travaillé avec la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB).

